



01# 12/2012

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT
D'UTILISER LA MACHINE

MANUEL D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION SECATEUR 1M55 ®



TECHNIQUES DE COUPE POUR TOUS VÉGÉTAUX

B.P. 127 - VILLEXAVIER, 17504 JONZAC CEDEX (FRANCE)

www.kirogn.fr

Tel : 05.46.48.08.57 Fax : 05.46.48.42.31

Fax magasin : 05.46.48.28.19 mail : magasin.sav@kirogn.eu



KIROGN®

UNE TECHNIQUE DE COUPE POUR TOUS VÉGÉTAUX 50ANS D'EXPERIENCE

NOS ENGAGEMENTS :

-UNE ENTREPRISE FAMILIALE

Créée il y a 50 ans, la société **KIROGN®** cultive sans cesse les valeurs de ses origines: Le travail, la rigueur et la fidélité.

-L'EXPERIENCE

Forte de ses 50 années d'expérience, **KIROGN®** a su développer son savoir-faire en restant en permanence à l'écoute du marché. Spécialiste du rognage des vignes, de la taille des arbustes et des haies, **KIROGN®** dispose d'une large palette de solutions techniques pour répondre à vos attentes.

-L'INNOVATION

Inventeur du LAMIER D'ELAGAGE il y a 30 ans, **KIROGN®** compte de très nombreuses innovations à son actif. Dotée d'un bureau d'études performant, **KIROGN®** innove en permanence au service de ses clients.

-LA PROXIMITE

KIROGN® s'appuie sur un réseau de plus de 180 revendeurs en France. Issus du secteur Espaces Verts, Arboricole, Viticole ou Agricole, nos revendeurs sont avant tout des professionnels à votre écoute.





Monsieur et cher client,

Vous venez de prendre livraison de votre équipement de coupe alternatif
KIROGN®

Nous vous remercions d'avoir choisi notre matériel et vous invitons vivement à lire ce manuel avant le montage et l'utilisation de votre élément de coupe. Ce manuel vous permettra de mieux connaître votre lamier **MINILEM® PROFILE KIROGN®** et ainsi d'en obtenir le meilleur service, pendant de nombreuses années.

Vous trouverez les conseils de mise en route et d'entretien de votre sécateur **KIROGN®**

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur les consignes de sécurité de ce manuel.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter votre revendeur ou la société **KIROGN®**







SOMMAIRE

PRESENTATION Du sécateur

Conditions générales de garantie

page 6-7

Mise en garde-Attention

page 8

Certificat de conformité

page 9

I) Consignes de sécurité

page 12-15

ON DEVRA

page 14

ON NE DEVRA JAMAIS

page 15

II) Utilisation

page 18-20

1) Domaine d'application

page 18

2) Description de l'outil

page 18

3) Disposition à prendre sur vos chantier

page 19-20

III) Pièces détachées

page 21



CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

1) Durée :

- L'acquéreur d'un matériel neuf de notre fabrication bénéficie de la garantie pendant un an à dater du jour de la livraison contre tout vice de construction ou défaut de matière.
- La date de livraison est attestée par la facture du matériel KIROGN® à l'utilisateur.
- KIROGN® doit être informée de cette livraison par le retour de la carte de garantie dans un délai de 8 jours.

2) Application :

- KIROGN® assure la garantie des matériels pour lesquels le retour de la carte de garantie a été effectué dans les délais, après avoir été entièrement remplie.
- La demande de garantie doit nous parvenir dans un délai maximum de 30 jours suivant l'incident.
- Cette garantie est expressément limitée au remplacement ou à la remise en état des pièces reconnues défectueuses par notre contrôle, sans que l'utilisateur ne puisse jamais réclamer d'indemnité pour une cause quelconque, soit pour l'immobilisation, soit en raison des accidents de personnes ou des choses qui pourraient survenir même par suite d'un défaut ou d'un vice de construction du matériel vendu. Les frais de port causés par ces échanges de pièces sont à la charge du client.
- Les échanges ou les remises en état des pièces, au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci. Notre garantie est limitée aux pièces de notre fabrication, celles de provenance extérieure étant couvertes par la garantie accordée par le fabricant. De même, le matériel vendu, autre que celui de notre fabrication, bénéficie de la garantie telle qu'elle figure dans les conditions générales de vente du constructeur de ce matériel.

3) Cas de non application :

- La garantie KIROGN® ne s'applique pas aux pièces qui, par leur conception, peuvent être utilisées sur des matériels d'une autre marque ou d'un autre type (exemple : transmissions à cardans, pneumatiques,...).
- La garantie KIROGN® ne s'applique pas aux pièces dites "d'usure" (ex.: couteaux, lames de scies, courroies, ...), ni aux pièces détachées qui sont montées sur des matériels ne bénéficiant plus de la garantie.
- Toute garantie est annulée en cas de défaut de paiement du matériel, ou des pièces concernées.
- La garantie KIROGN® ne s'applique pas lorsque le client intervient sur le matériel sans l'accord du fabricant.
- De plus, la garantie est retirée et le constructeur se trouve dégagé de toute responsabilité :
 - a) lorsque le matériel a été transformé ou modifié,
 - b) lorsqu'il a été réparé en dehors des ateliers du constructeur ou de ses agents,
 - c) lorsque les pièces d'origine ont été remplacées par des pièces de contrefaçon,
 - d) lorsque les avaries sont dues à une négligence (ex : introduction d'impuretés dans les circuits hydrauliques ...), à un défaut d'entretien, à une mauvaise utilisation, à une surcharge même passagère, ou à l'inexpérience de l'utilisateur.



MODIFICATIONS ET PERFECTIONNEMENTS

Nous nous réservons le droit d'apporter à nos modèles toutes modifications jugées utiles, sans être dans l'obligation d'effectuer les mêmes modifications sur ceux déjà livrés.

JURIDICTION

En cas de litige, les parties conviennent d'attribuer compétence exclusive au seul Tribunal de Commerce de JONZAC qui statuera en dernier ressort et ce, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté.

Nos traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause exclusive de compétence.

RESERVE DE PROPRIETE

De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi N° 80.335 du 12 mai 1980.



Fédération des
Industries Mécaniques



REMPACEMENT DE PIÈCES PAR DES PIÈCES « NON D'ORIGINE »
MISE EN GARDE
Aux utilisateurs d'équipements
Et au fabricants ou vendeurs de pièces copiées

SUR LES RISQUES JURIDIQUES-SECURITE-CONTREFAÇON

1 LES REMPLACEMENTS, OU MODIFICATIONS, DE COMPOSANTS AUTRES QUE CEUX MONTÉS ET RECOMMANDÉS PAR LE CONSTRUCTEUR, PEUVENT REMETTRE EN CAUSE LES CONDITIONS DE LA SÉCURITÉ DU MATÉRIEL.

Toute opération de ce type sur le matériel sera à la charge entière de celui qui sera intervenu et remettra en cause la validité du marquage CE délivré par le fabricant.

Dans ce cas, la déclaration CE de conformité devient caduque et **LE FABRICANT DEGAGE SA RESPONSABILITE REGLEMENTAIRE.**

2 LA CONTREFAÇON ET LA CONCURRENCE DELOYALE DE PIÈCES SONT CONDAMNÉES PAR LA LOI CIVILE ET PÉNALE.

La contrefaçon engage la responsabilité civile et pénale du fabricant, du revendeur, voire dans certains cas de l'utilisateur des pièces de contrefaçon.

La concurrence déloyale engage la responsabilité civile du fabricant, du revendeur d'une « copie servile », qui, tirant de cette opération un avantage injustifié, fausse les règles normales de la concurrence et réalise un acte de « parasitisme » en détournant les efforts de conception, de mise au point, de recherche de la meilleure adéquation, et le savoir-faire des constructeurs.

Les fabricants des industries mécaniques

Mettent en garde les fabricants et revendeurs de pièces, reproduisant ou écoulant des pièces d'origine, sur le risque juridique de contrefaçon et de concurrence déloyale au titre de la fabrication et de la diffusion des copies serviles.

Attirent l'attention des utilisateurs sur les risques de caducité de leur déclaration CE en cas de modification des conditions de sécurité initialement définies par le fabricant de l'équipement, et les appellent à ne pas participer au détournement et « pillage » de la propriété intellectuelle auxquels se livrent certains opérateurs indécents.





CERTIFICAT DE CONFORMITE

RAPPEL DE MARQUAGE; ADRESSE DU CONSTRUCTEUR; ADRESSE DU REPARATEUR :

Le constructeur soussigné :

**STE KIROGN®
VILLEXAVIER
17500 JONZAC**

Certifie que le matériel neuf désigné ci-dessous

	SARL KIROGN VILLEXAVIER - B.P.127- 17504 JONZAC CEDEX (FRANCE) Tél. : 05.46.48.08.57 Fax : 05.46.48.42.31
SERIE <input type="text"/>	TYPE <input type="text"/>
 ANNEE DE FABRICATION <input type="text"/>	POIDS <input type="text"/>

est conforme aux dispositions pertinentes de la Directive
Machine (2006/42/CE)

Ne pas ôter la plaque du constructeur fixée sur la machine.

Adresse du réparateur :

Fait à VILLEXAVIER
le / /

Le Gérant
M. COLLARD Yannick





Consignes de Sécurité



I) CONSIGNES DE SECURITE LIEES A LA CONCEPTION DE LA MACHINE

1) Attention risque de projections ; maintenir une distance de sécurité par rapport à la machine :



Vous devez vous assurer lors de la mise en route et de l'utilisation du lamier qu'il n'y ait personne autour du lamier d'élagage.
Il faudra tenir éloignée toute personne étrangère à la machine pendant son fonctionnement.

2) Attention danger ; arrêter le moteur et donc le lamier avant de procéder à toute opération de maintenance ou de réparation :



Il ne faudra jamais intervenir sur la machine, moteur en marche.

3) Attention risque d'électrocution ; rester à distance suffisante des lignes électriques :



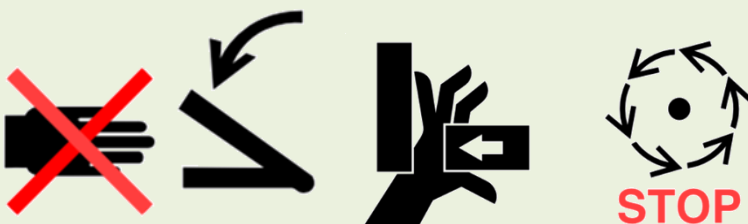
Maintenir une distance d'au moins 3m des lignes électriques inférieures à 57000V.

4) Protection de l'ouïe :



Le niveau sonore d'un lamier d'élagage KIROGN équipé des lames de scies est d'environ 95db à 2200tr/min. (Relevé effectué machine en marche sans couper de végétaux).

Ce niveau sonore implique le port d'un casque dans le cas où le tracteur n'est pas équipé d'une cabine (ou autre moyen de protection de l'ouïe).



Attention où vous mettez vos mains, ne pas toucher le sécateur lorsqu'il est en mouvement.

5) Protection contre les projections de débris végétaux et les chutes d'objets :

a) Protection dans la zone de travail :



Les risques de projections et de chutes d'objets sont permanents pendant l'opération d'élagage.

Il est nécessaire pour éviter ce risque de prévoir un balisage du chantier suffisamment éloigné afin qu'aucune projection ou chute d'objet ne puisse atteindre une personne se trouvant à proximité du chantier d'élagage.

b) Protection de l'opérateur :



Lorsque le lamier est équipé de lames de scie, les branches coupées peuvent atteindre des diamètres importants et se trouver en hauteur. Si le poste de travail se trouve dans la zone de chutes des branches, l'opérateur est alors soumis aux risques de chutes, et de pénétration dans la cabine.

Il est nécessaire d'utiliser dans ce cas, une cabine équipée d'une structure de protection contre les chutes d'objets qui doit satisfaire aux essais FOPS selon les prescriptions de la norme ISO8083, et d'une protection, (sur les cotés où le risque existe) contre les pénétrations d'objets dans la cabine qui doit satisfaire aux essais OPS selon les prescriptions de la norme NF ISO 8084.

11) Protection contre un risque de contact avec les éléments de coupe :



Pendant le travail, l'élément de coupe ne peut être protégé. Ce lamier est conçu pour travailler en balayage, en avant et en arrière, ce qui rend impossible une protection de lame. Il est donc nécessaire de baliser le chantier pour éviter la présence de toute personne à proximité de la machine pendant son fonctionnement.

CONSIGNES DE SECURITE LIEES A L'UTILISATION DE LA MACHINE :

ON DEVRA

1) Consignes générales :



Dans le cas d'utilisation dans une zone publique ou dangereuse, ne pas oublier de mettre des panneaux de balisage avec signalisation d'éléments mobiles travaillants, conformément aux règlements en vigueur.

- Avant chaque utilisation, inspecter le chantier afin de relever la présence éventuelle de tout objet susceptible d'endommager le matériel (fil de fer, etc.)



- Impérativement porter une paire de lunettes à branches avec protection latérale ou de type lunettes masque pour le conducteur d'un tracteur sans cabine ou avec cabine non fermée.



- Impérativement émettre un avertissement sonore avant la mise en route du lamier.



- Tenir à l'écart toute personne non concernée par l'élément de coupe.
- S'assurer lors de la mise en route et de l'utilisation qu'il n'y ait personne autour de l'élément de coupe.



- Porter des lunettes de protection et des gants lors de la recherche de fuites d'huile éventuelles.



- Arrêter les éléments de coupe à la sortie du chantier.



- Obligatoirement arrêter le moteur du tracteur ou de la machine automotrice avant toute intervention.



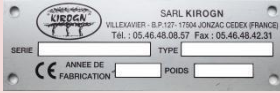
- Toutes les pièces de rechange doivent être d'origine **KIROGN®**
Dans le cas contraire, la société **KIROGN®** se dégage de toute responsabilité et la garantie contractuelle est retirée.



- Lorsque vous entendez un bruit ou ressentez une vibration inhabituelle, stopper la machine, chercher et éliminer la cause de l'incident avant de reprendre le travail.



ON NE DEVRA JAMAIS



- Démontez la plaque de conformité portant le N° et le type de la machine.



- Effectuer des réglages ou des réparations sur les éléments de coupe, prise de force enclenchée ou tracteur en marche.



- Tenter de colmater une éventuelle fuite d'huile avec la main, stopper la source d'énergie hydraulique.

- Laisser sans surveillance une personne inexpérimentée utiliser la machine.



- Descendre du tracteur lorsque les éléments de coupe tournent.

- On ne devra jamais couper brutalement l'alimentation des moteurs hydrauliques. Il est préférable de ralentir progressivement la vitesse des éléments de coupe jusqu'au ralenti extrême, mettre en position arrêt l'alimentation hydraulique de la machine afin de conserver dans l'ensemble du circuit une quantité d'huile qui évitera toute oxydation durant la période de non utilisation.

- Modifier la conception ou les dispositifs prévus par le constructeur.





Utilisation





II) MISE EN SERVICE ; INSTALLATION :

1) Domaine d'application

Le sécateur est conçu pour être adapté sur un appareillage hydraulique de préférence **KIROGN®** permettant de le mouvoir.
Le sécateur est conçu pour couper des branches Ø5cm maxi.

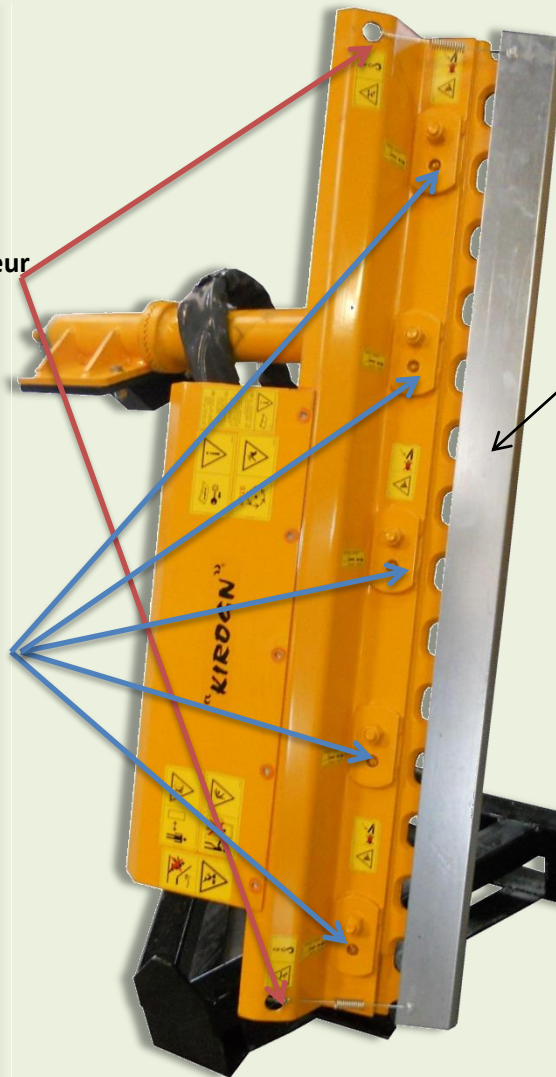


2) Description de l'outil :

Trous pour levage du sécateur



Graisseur



Protection de lame

Béquille

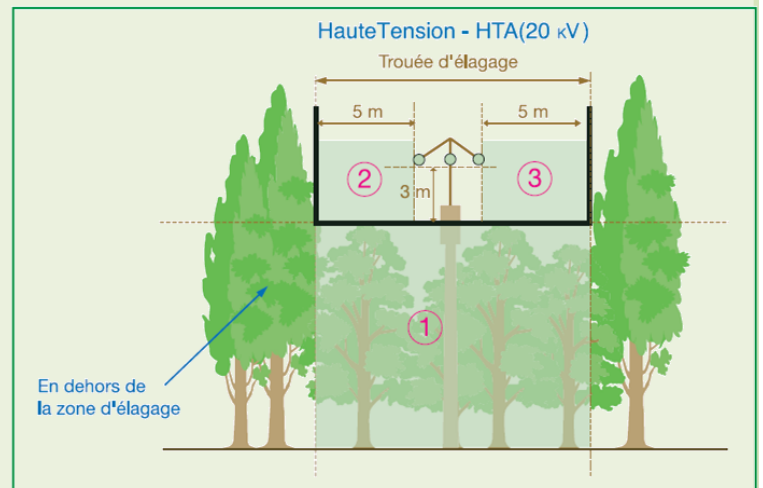
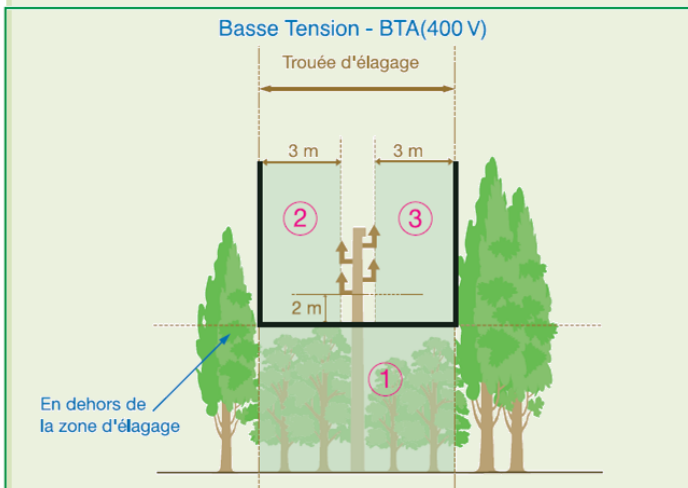
3) Dispositions à prendre sur vos chantiers :

Vous devez vous assurer lors de la mise en route et de l'utilisation du sécateur qu'il n'y ait personne à proximité des organes de coupe.

Art 172 :

- Tout chef d'établissement qui se propose d'effectuer des travaux au voisinage de lignes ou d'installations électriques doit s'informer auprès de l'exploitant, qu'il s'agisse du représentant local de la distribution d'énergie ou de l'exploitant de la ligne ou installation publique ou privée en cause, de la valeur des tensions de ces lignes ou installations, afin de pouvoir s'assurer qu'au cours de l'exécution des travaux le personnel ne sera pas susceptible de s'approcher lui-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'il utilisera, ou une partie quelconque des matériels et matériaux qu'il manutentionnera, à une distance dangereuse des pièces conductrices nues normalement sous tension, et notamment à une distance inférieure à :

Les zones d'élagage et les distances minimales à respecter



Trouée d'élagage : Couloir ou tranchée de déboisement réalisée à l'occasion de la construction de la ligne électrique.

Distance d'étagage des arbres situés en zone ① au-dessous de la ligne dans la trouée d'élagage :
 3m → sous une ligne haute tension (HTA 20kV)
 2m → sous une ligne basse tension (BTA 400V)

Distance d'élagage des branches situées en zones ② et ③, issues d'arbres dont les troncs sont plantés en dehors de la zone d'élagage :
 5m → par rapport à une ligne haute tension,
 3m → par rapport à une ligne basse tension,



Les risques persistants malgré les mesures de prévention prises par le concepteur :

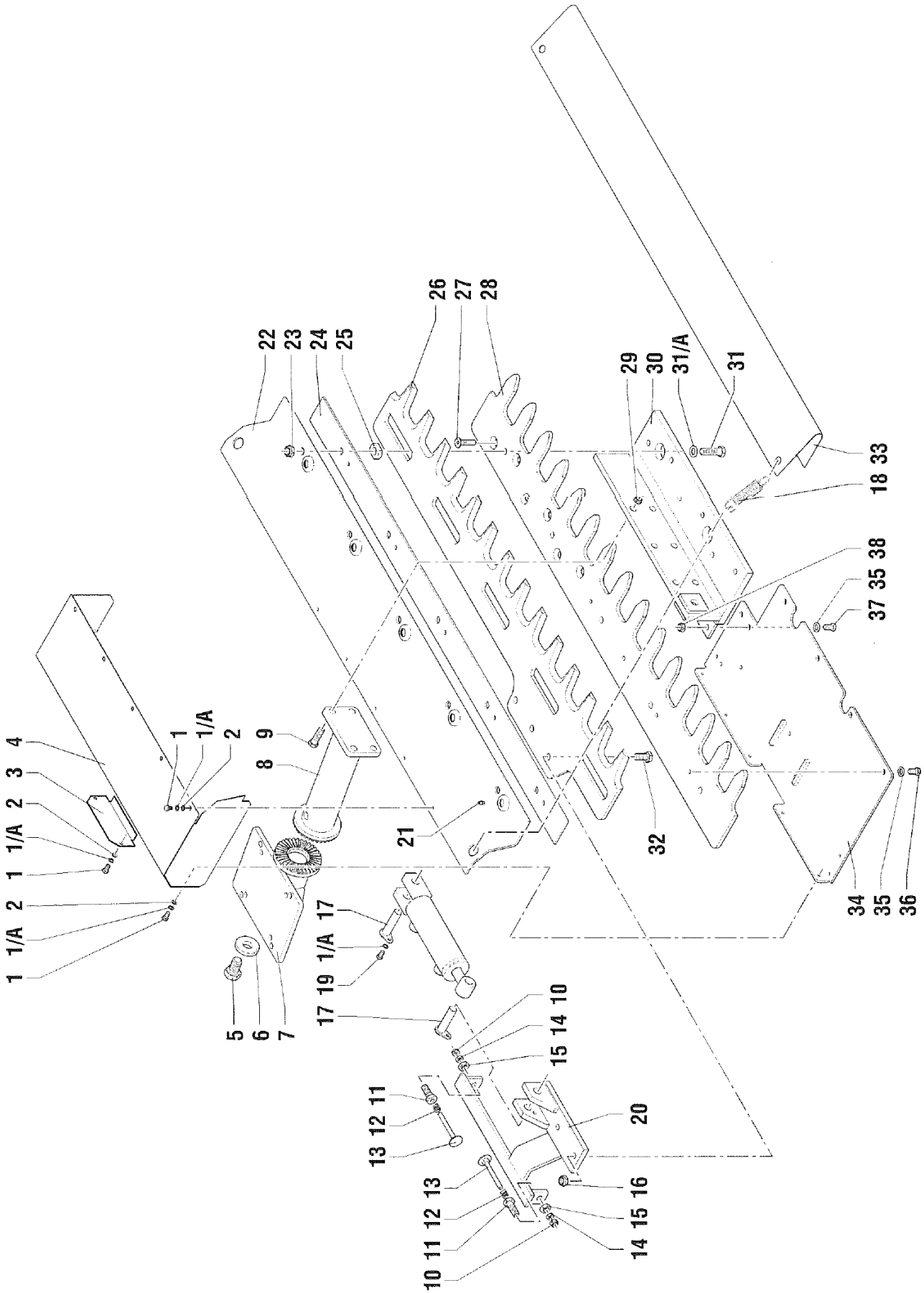
- Inadéquation entre la vitesse d'avancement et l'importance du chantier d'élagage.
- Des postures dangereuses ou des efforts excessifs pour le sécateur.
- Défaillance de l'alimentation en énergie du circuit.
- Défaillance, dysfonctionnement du système de commande.
- Renversement, perte imprévue de stabilité de l'ensemble.
- Inadéquation de l'éclairage dans la zone de travail.
- Risques dus à un environnement dangereux.
- Inadéquation de la visibilité depuis le poste de conduite.
- Risques dus aux mouvements incontrôlés par l'utilisateur.
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive mais vise cependant à attirer toute votre attention sur l'importance de la sécurité lors de l'usage de cet outil.



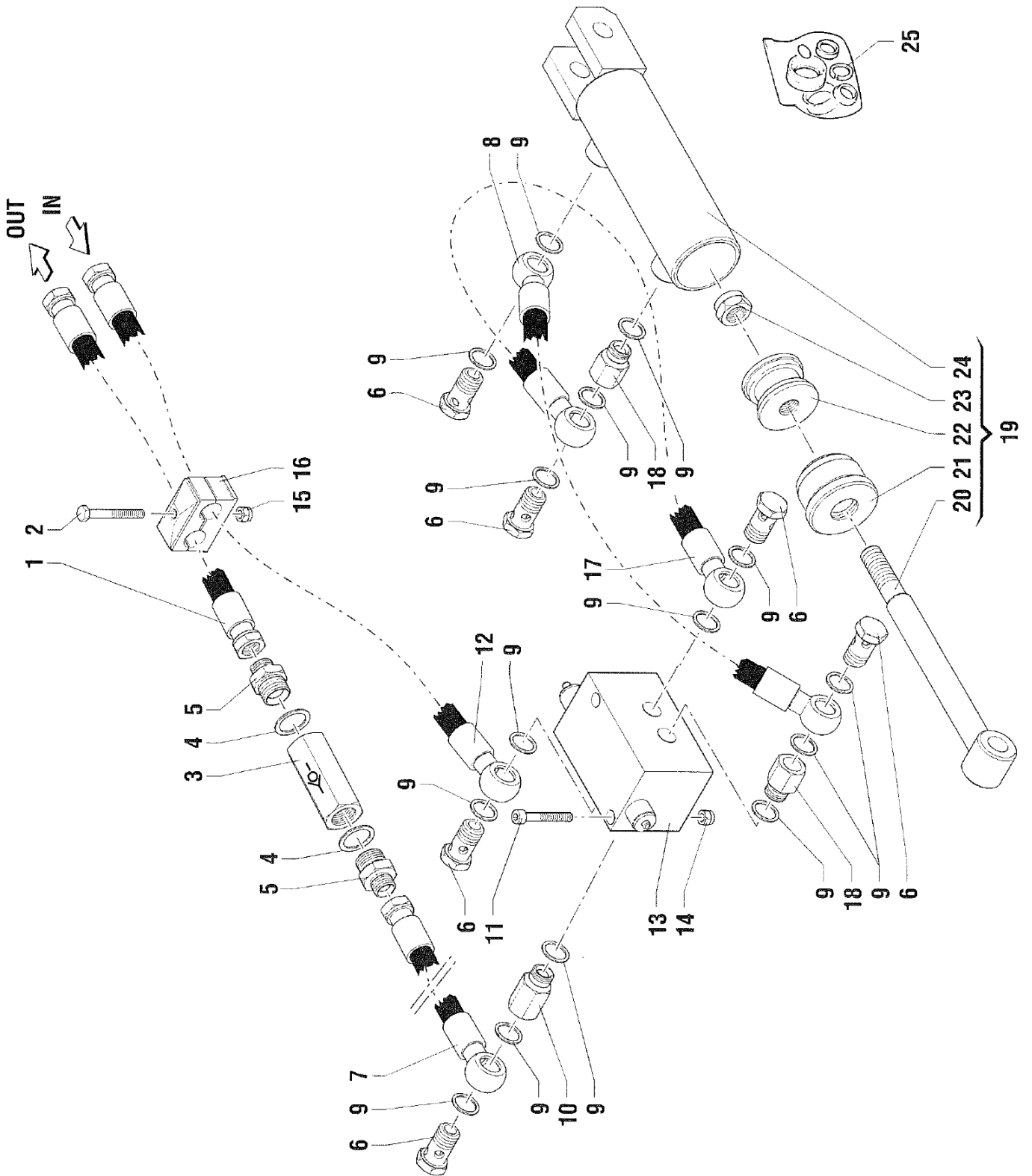
Pièces détachées





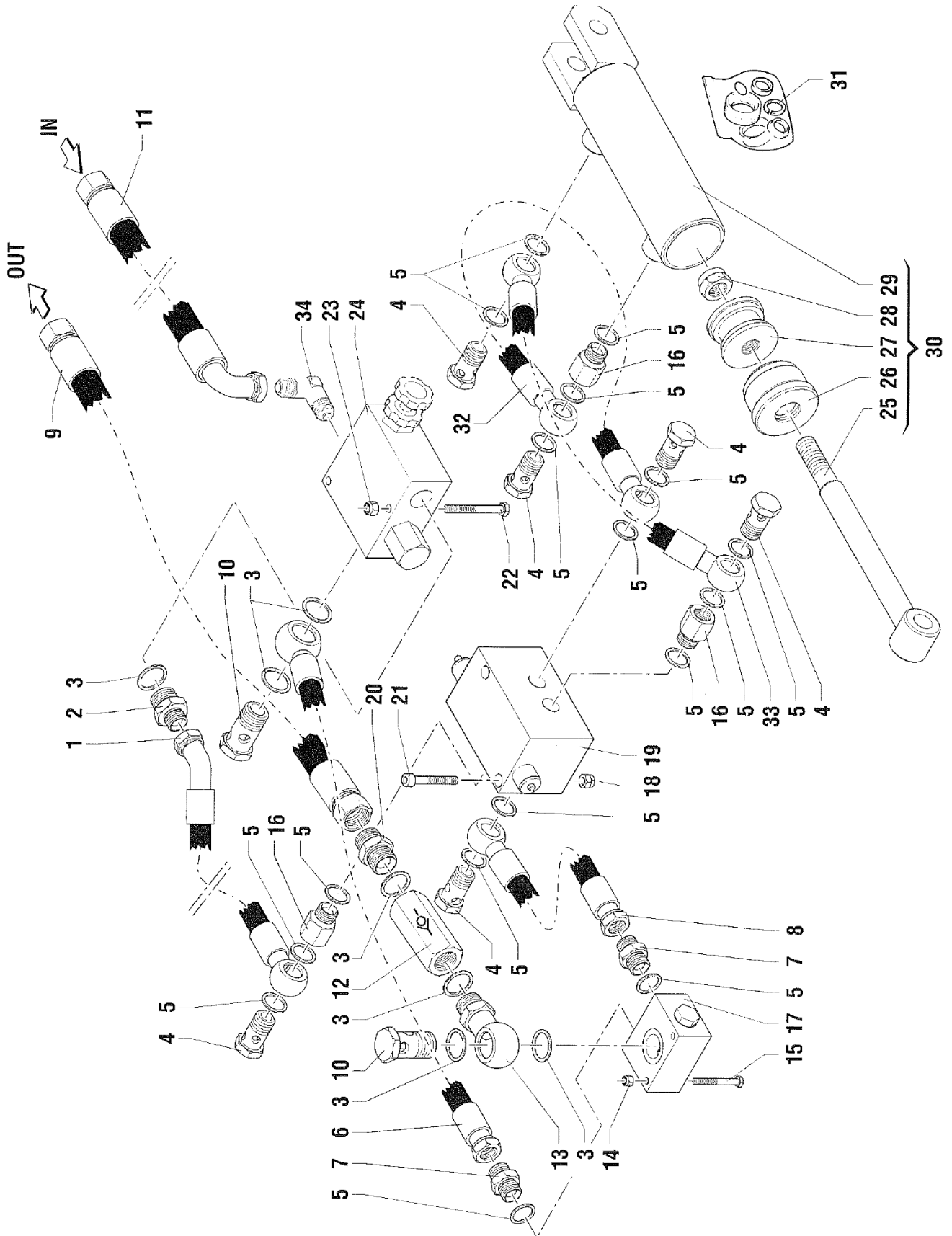


REP	Désignation
1	Vis M8x20
1/A	Rondelle Ø8
2	Rondelle Ø8
3	Fermeture
4	Carter
5	Vis TE M24x60
6	Rondelle
7	
8	Support
9	Vis TE M16x50
10	Ecrou M10
11	Vis TE M16x1.5
12	Ressort
13	Vis
14	Ecrou M10
15	Ecrou M16x1.5
16	Ecrou M16
17	Cheville
18	Ressort
19	Vis TE M8x20
20	Support
21	Graisser M8
22	Support
23	Ecrou M18
24	Patin d'usure
25	Guide
26	Lame
27	Vis TSCE M16x30
28	Lame
29	Ecrou M16
30	Support
31	Vis TE M18x60
31/A	Rondelle Ø8
32	Vis
33	Protection
34	Support
35	Rondelle Ø12
36	Vis TE M12x20
37	Vis M12x35
38	Ecrou M12





Rep	Désignation
1	Tuyau flexible R2T ½ » (1300mm)
2	Vis TE M8x70
3	Soupape ¾ » gaz
4	Rondelle ¾ »
5	Raccord ¾ » - 1/2» gaz
6	Vis creusée ½ »
7	Tuyau flexible R2T ½ » (100mm)
8	Tuyau flexible R2T ½ » (290mm)
9	Rondelle ½ »
10	Raccord de tuyau M/F ½ » H35
11	Vis TCCE M8x50
12	Tuyau flexible R2T ½ » (1600mm)
13	Soupape
14	Ecrou M8
15	Ecrou M8
16	Arrêt tube ½ » Ø20
17	Tuyau flexible R2T ½ » (500mm)
18	Raccord de tuyau M/F ½ » H25
19	Cylindre
20	tige
21	Embout
22	Piston
23	Ecrou
24	Cylindre
25	Série de joints





Rep	Désignation
1	Tuyau flexible R2T ½ » (200mm)
2	Raccord ¾ » - ½ »
3	Rondelle ¾ » gaz
4	Vis creusée ½ » gaz
5	Rondelle ½ » gaz
6	Tuyau flexible R1T ½ » (550mm)
7	Raccord ½ » - ½ » gaz
8	Tuyau flexible R1T ½ » (175mm)
9	Tuyau flexible R2T ¾ » (1800mm)
10	Vis creusée ¾ » gaz
11	Tuyau flexible R2T ¾ » (1200mm)
12	Soupape ¾ » gaz
13	Raccord de tuyau
14	Ecrou M6
15	Vis TE M6x60
16	Raccord de tuyau M/F ½ » gaz H25
17	Collecteur
18	Ecrou M8
19	Soupape
20	Raccord ¾ - ¾ »
21	Vis TCCE M8x45
22	Vis TE M8x70
23	Ecrou M8
24	Soupape
25	Tige
26	Embout
27	Piston
28	Ecrou
29	Cylindre
30	Cylindre
31	Série de joints
32	Tuyau flexible R2T ½ » (500mm)
33	Tuyau flexible R2T ½ » (290mm)
34	Raccord de tuyau c-c 90° ¾